

l'ordre, le pays ou le diocèse du nouveau Bienheureux, mais il n'y avait pas d'autre cérémonie publique.

— Alexandre VII modifia cette façon de procéder par trop simple. Considérant avec raison que la béatification est le préambule de la canonisation, il voulut l'entourer d'une solennité qui fut comme un écho affaibli de celle qui devait être plus tard le partage du Bienheureux. Comme les canonisations se faisaient à Saint-Pierre, il décréta que les béatifications se célébreraient dans la même basilique avec l'intervention du chapitre et des clercs attachés à Saint-Pierre. Le premier qui eut à jouir de ces honneurs fut le saint évêque de Genève, François de Sales, dont la cérémonie de béatification eut lieu à Saint Pierre le 8 janvier 1662, quarante ans après que le saint était mort à Lyon.

— Saint-Pierre se trouvait donc en possession du droit de faire la solennité des béatifications ; toutefois nous trouvons deux exemples en sens contraire. Benoit XIII célébra à Saint-Jean-de-Latran le 24 mars 1729 la béatification du Vénérable Fidèle de Sigmarigen, capucin massacré par les hérétiques allemands. Comme à cette époque la basilique était somptueusement parée, et par la consécration que ce pape venait d'en faire, et pour les fêtes de la canonisation de saint Jean-Népomucène qui avaient été célébrées le 19 du même mois, la postulation n'avait plus de grands frais à faire, et cette raison déterminait le pape à ce changement. Son successeur Clément XII avait canonisé, le 16 juin 1737, à Saint-Jean-de-Latran quatre saints, parmi lesquels saint Vincent de Paul et saint Jean-François Régis. La basilique était encore parée ; aussi pour éviter au postulateur une nouvelle dépense, il y fit faire le 22 juin de la même année la béatification du Vénérable Joseph de Léonessa, capucin. Mais Benoit XIV revint à la tradition établie par Alexandre VII et par la bulle *Ad sepulcra*